Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 5 avril 2019

Le gouvernement lance une action contre les « Fake News » / Les journaux indiquent que Nikol Pachinian a ordonné au Service de la sécurité nationale (SSN) de réprimer toute personne qui utilise les médias de masse ou les médias sociaux pour manipuler l'opinion publique. Cet ordre a été donné suite à un article de la presse affirmant que le prix de vente au détail du gaz naturel sous pression, utilisé par la plupart des véhicules en Arménie, a bondi d'environ 40% en raison du projet du gouvernement d'introduire de nouvelles exigences en matière de prix. Selon le Premier ministre, les «anciens oligarques» qui seraient derrière ces fausses accusations recevront une réponse «très dure» pour cette manipulation. Selon Nikol Pachinian, la liberté de parole et d'information est garantie en Arménie, mais « *si des cercles criminels dépensent des millions de dollars pour manipuler l'opinion publique par le biais de la presse et des médias sociaux, c'est une question de sécurité nationale* ». Le Premier ministre a indiqué que les faux utilisateurs des médias sociaux appellent aussi ouvertement à des actions violentes, notamment contre des membres de l'ancien gouvernement. Le chef du SSN, Artur Vanetsyan, a déclaré que le SSN abordera la question avec la plus grande prudence et que si les publications sur les médias sociaux, que ce soit par de faux utilisateurs ou de véritables utilisateurs, ne contenaient pas d'éléments criminhels, les forces de l'ordre n'auraient aucune raison d'agir. Selon le représentant de l'ONG « Union des citoyens informées », Daniel Ioannisyan, à l'heure actuelle, il n'existe pratiquement aucun mécanisme juridique permettant au SSN de lutter contre les fausses informations, à moins que ceux qui les diffusent ne commettent d'autres crimes. Parlant de la possibilité des changements législatifs, Ioannisyan a appelé à garder à l'esprit que « dans une société démocratique, la diffusion de fausses informations ne peut être considérée comme un crime et être poursuivie par l'État». Selon *Joghovurd*, le meilleur moyen de lutter contre les fausses informations est d'accroître la «culture médiatique» des citoyens. D'après le quotidien, l'importance de ce sujet s'impose d'avantage « dans un pays en guerre et dont les citoyens peuvent être la cible de divers stratagèmes de propagande et de sabotage et d'autres pratiques criminelles ». *Joghovurd* indique que le SSN est tenu de garantir non seulement la sécurité physique, mais aussi l'information des citoyens. *Haykakan Jamanak* exprime son ferme soutien à la campagne de lutte contre les fausses informations, affirmant qu'elles constituent une menace pour la sécurité nationale. Selon le quotidien, les fausses informations sur les négociations du Haut-Karabakh pourraient avoir un impact négatif sur la préparation au combat des forces armées arméniennes. *Haykakan Jamanak* appelle les autorités à réprimer également ceux qui prédisent à tort une dépréciation imminente de la monnaie nationale.

Critique de la compagne « anti-fake »/ Le quotidien *Hraparak* rappelle que selon la législation, la manipulation de l'information n'est pas un crime et indique que les autorités elles-mêmes avaient eu recours à la manipulation de l'information durant la révolution de velours et la campagne électorale en décembre dernier. Selon la Présidente de l'Union des journalistes et rédactrice du journal *168 jam*, Satik Seyranyan, l'ordre donné au SSN violerait le droit de la liberté de parole non seulement des journalistes, mais aussi de la société au sens large. Elle se demande pourquoi les autres forces politiques n'y auraient pas recours si le parti de Nikol Pachinian utilisait les réseaux sociaux pour

manipuler l'information. En outre, Satik Seryanian attire l'attention sur l'existence de faux compte sur les réseaux sociaux qui attaquent tout media/individu qui exprime un avis critique envers les autorités. Ainsi la rédactrice se demande pourquoi le gouvernement n'enquête pas sur l'activité de ces « fakes » -là aussi.

Le Bundestag a ratifié l'accord UE-Arménie/ La presse indique que le Bundestag allemand a ratifié à une large majorité l'accord de partenariat global et renforcé entre l'UE et l'Arménie.

Le Service spécial d'enquête n'ouvrira pas d'enquête pénale sur les allégations de fraude aux élections présidentielles de 1998/ La presse indique que le Service spécial d'enquête (SSE) a déclaré qu'après l'examen de l'information présentée dans la lettre de V. Shirkanian, le SSE n'ouvrirait pas de procédure pénale sur les allégations de fraude aux élections présidentielles de 1998 en raison du délai de prescription. La presse rappelle que Vahan Shirkhanian, l'ancien vice-ministre de la Défense, avait publié une lettre ouverte à l'ancien président, Robert Kotcharian, (cf. revue du 23 au 25 mars 2019) dans laquelle il accusait ce dernier d'avoir truqué l'élection présidentielle de 1998. Selon Vahan Shirkhanian, entre autres, R. Kotcharian n'était pas éligible à se présenter à la présidence. Vahan Shirkhanian a également fait des allusions sur l'implication de R. Kotcharian dans l'attaque meurtrière contre le parlement arménien du 27 octobre 1999.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.